Image not found or type unknown

Changement de statut etudient -salarié

Par **frid32**, le **01/08/2011** à **14:24**

Bonjour à tous,

J'ai une question urgente!!!!! est ce que l'on peut déposer une demande de CDS avec une attestation de mon école disant que j'ai suivie tous les cours et passé tous les examens et que j'aurai mon diplome (M2 informatique) qu' aprés la soutenace au mois de novembre 2011.

sachant que j'ai deja eu une lisence et un master 1 en france et actuelement je suis en stage pour mon M2 jusqu'au mois de septembre. ma boite ma proposé un cdi pour le mois d'octobre.

Pouvez vous me dire si jai des chances que mon dossier soit accepté bien que j'ai pas encore eu de diplome M2?

mon visa d'etude expire fin octobre.

mon employeur veut a fin de gagner du temps que je depose mon dossier le plus vite possible. mais avec la nouvelle circulaire je ne sais pas si c'est une bonne idée?
ah oui, je ne sais pas si le fait que j'ai faite pour mon master 1 un stage (5 mois) dans la meme entreprise soit un avantage pour motiver le choix de l'employeur sans l'attestation de l'anpe qui est maintenant dans la nouvelle circulaire exigée (a confirmer s'il vous plait).

Pour info je dépose mon dossier à Paris

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés